

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/ref : H88/2014
N/ref : AVL/KD/BXL-2.2251/s.558
Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Haute, 51. Rénovation d'un rez-de-chaussée commercial. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 01/08/2014, sous référence, reçue le 14/08/2014, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 10/09/2014.

La demande concerne un immeuble qui se situe dans la zone de protection de la maison à pignon classée sise rue Haute 64-70 et en face de la rue des Chandeliers classée.

Elle vise la rénovation du rez-de-chaussée commercial actuel en supermarché. Les travaux prévoient notamment la démolition complète et la reconstruction de la vitrine, la remise à niveau de la dalle, divers aménagements intérieurs, la couverture de la cour et l'installation des machines (condenseurs, pompe à chaleur) sur le toit de l'extension arrière du rez-de-chaussée commercial.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées pour la façade de la vitrine (démolition totale et reconstruction avec ajout d'une porte de garage à porte sectionnelle et ajout d'une partie pleine pour y placer des grilles de ventilation) ne constitueraient pas une amélioration de la situation existante eu égard au contexte patrimonial de ce tronçon de la rue Haute.

La CRMS recommande un traitement plus sobre de l'ensemble vitré, notamment en privilégiant une grille métallique comme porte de garage plutôt qu'une porte sectionnelle, particulièrement peu valorisante à proximité d'éléments protégés.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sybille Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail)
- Commission de concertation (par mail)